

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART De la séance du 27 Mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 19 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Vincent ANTOINE, Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

Mme Béatrice HASSENFRAZT, arrivée à 20 h 15

Absent(e)s excusé(e)s et Procurations :

M. Frédéric GIUDICI a donné procuration à Mme Roxane BERNARD

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 24.03.2015
2. Budget Primitif 2015 :
 - 2.1 Décisions modificatives
 - 2.2 Tableau de Subventions aux Associations
3. Chasse Communale – Indemnité accordée au Receveur Municipal et à la Secrétaire de Mairie
4. Attribution de gratifications dans le cadre de stages administratifs
5. Adjoint Administratif-Secrétariat - Avenant au contrat à durée déterminée d'un agent contractuel
6. Suppression du poste de Rédacteur
7. Cadeaux aux personnes méritantes
8. Informations
9. Divers

Monsieur le Maire sollicite l'insertion d'un point supplémentaire, à savoir :

- la mise en place d'une convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 24.03.2015
2. Budget Primitif 2015 :
 - 2.1 Décisions modificatives
 - 2.2 Tableau de Subventions aux Associations
3. Chasse Communale – Indemnité accordée au Receveur Municipal et à la Secrétaire de Mairie
4. Attribution de gratifications dans le cadre de stages administratifs
5. Adjoint Administratif-Secrétariat - Avenant au contrat à durée déterminée d'un agent contractuel
6. Suppression du poste de Rédacteur
7. Cadeaux aux personnes méritantes
8. Convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
9. Informations
10. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 24.03.2015

Monsieur Frank PETERSCHMITT émet le souhait d'avoir le document de présentation du Budget Primitif 2015. Monsieur le Maire lui transmettra et informe également les membres du Conseil Municipal qu'ils recevront aussi un exemplaire.

Monsieur Jean-François BINTZ souhaite que le développement du Procès Verbal soit proportionnel au temps passé lors des présentations.

Le compte rendu de la séance du 24.03.2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Budget Primitif 2015**2.1 Décisions modificatives****a) Décision Modificative n° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de l'exercice 2015,
Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer une écriture comptable relative à une dépense d'amortissement en chapitre d'ordre,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 suivante du budget de l'exercice 2015 :

- Section de fonctionnement – Dépenses
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions
Article 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations : – 27 020 €
- Section de fonctionnement – Dépenses
Chapitre 042 - Opération d'Ordre de transfert entre section
Article 6811 - Dotations aux amortissements d'immobilisations
incorporelles et corporelles : + 27 020 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
AUTORISE la décision modificative susvisée à l'unanimité des membres présents.

b) Décision modificative n° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de l'exercice 2015,
Considérant l'état de la dette, dont la répartition est prévue au Budget Primitif 2015 en Annexe A2.2, concernant le remboursement des échéances d'emprunt pour le groupe scolaire à la CCER, il y a lieu de procéder à l'inscription de ces montants.
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 suivante du budget de l'exercice 2015 et d'inscrire ces montants comme suit :

Pour l'emprunt réf. CL7416, en opération d'ordre budgétaire, aux articles :

D 276351 – 041 : - 300 000 €
R 168751 – 041 : + 300 000 €

Pour l'emprunt réf. CL7392, en opération d'ordre budgétaires, aux articles :

D 276351 – 041 : - 900 000 €
R 168751 – 041 : + 900 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
AUTORISE la décision modificative susvisée à l'unanimité des membres présents.

c) Décision modificative n° 3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de l'exercice 2015,
Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer une écriture comptable relative à une recette prise en charge sur un compte budgétaire erroné sur l'exercice 2013, concernant la TVA du « fourreau fibre optique » de la rue de la Chapelle ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 3 suivante du budget de l'exercice 2015 :

- Section de fonctionnement – Dépenses
Article 238 - 041 - Avances versées sur commandes
d'immobilisations corporelles : - 2 985,02 €
- Section de fonctionnement – Recettes
Article 2151 - 041 – Réseaux de voirie : + 2 985,02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
AUTORISE la décision modificative susvisée à l'unanimité des membres présents.

2.2 Tableau de Subventions aux Associations

Suite à une erreur matérielle survenue lors de l'édition du BP 2015, concernant notamment les Engagements Hors Bilan et les subventions versées dans le cadre du vote du budget, Monsieur le maire présente, puis remet à chaque conseiller l'Annexe IV et présente les diverses subventions attribuées aux associations pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
AUTORISE la mise à jour de l'Annexe IV du Budget Primitif 2015, à l'unanimité des membres présents.

3) Chasse Communale – Indemnité accordée au Receveur Municipal et à la Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des indemnités sont susceptibles d'être versées au Receveur Municipal et au Secrétaire de Mairie, au titre de la location de la chasse communale, aux taux suivants :

- 2 % des recettes et 2 % des dépenses pour le Receveur Municipal ;
- 4 % des recettes pour le Secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCORDE l'indemnité au Receveur Municipal et au Secrétaire de Mairie, sur la base du taux maximal autorisé.

4) Attribution de gratifications dans le cadre de stages administratifs

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Christian KUHN quitte momentanément la salle.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les modalités de gratification des étudiants stagiaires au sein des collectivités territoriales.

Par circulaire du 4 novembre 2009 NOR : IOCB0923128C du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des Collectivités Territoriales ont la possibilité de prévoir la gratification des stages d'étudiants d'une durée supérieure à deux mois.

Aux termes de l'article L.242-4-1 du Code de la Sécurité Sociale, rendu applicable aux étudiants en stage dans les organismes publics par le f du 2° de l'article L. 412-8 du même code, cette gratification n'est pas considérée comme une rémunération dès lors qu'elle n'excède pas 13,75 % du plafond de la Sécurité Sociale.

Elle entraîne à ce titre une franchise de cotisations et de contributions sociales de la part de l'organisme d'accueil comme de la part du stagiaire.

4.1 Gratification n° 1 - stagiaire administratif

Dans le cadre de la préparation d'une licence professionnelle études territoriales appliquées, Madame Oriana KUHN a effectué un stage au service administratif de la commune du 27.10.2014 au 31.12.2014.

Considérant qu'il s'agit d'un stage ayant pour objet essentiel d'assurer à l'étudiant stagiaire une application pratique en rapport avec son cursus universitaire.

Considérant les termes de la circulaire du 4 novembre 2009 NOR : IOCB0923128C,

Monsieur le Maire propose de verser une gratification mensuelle égale à 13.75% du plafond horaire défini en application de l'article L 241-3 du Code de la Sécurité Sociale (soit 353,92€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une gratification mensuelle à la stagiaire susvisée à 13.75 % du plafond horaire défini en application de l'article L 241-3 du Code de la Sécurité Sociale (soit 353,92€).

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette décision.

4.2 Gratification n° 2 - stagiaire administratif

Dans le cadre de la préparation d'un baccalauréat professionnel de gestion administrative, Madame Célia TUGLER effectuera un stage au service administratif de la commune du 06.06.2015 au 27.06.2015.

Considérant qu'il s'agit d'un stage ayant pour objet essentiel d'assurer à l'étudiant stagiaire une application pratique en rapport avec son parcours scolaire,

Considérant les termes de la circulaire du 4 novembre 2009 NOR : IOCB0923128C,

Monsieur le Maire propose de verser à Madame Célia TUGLER une gratification mensuelle égale à 13.75% du plafond horaire défini en application de l'article L 241-3 du Code de la Sécurité Sociale (soit 346,50 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une gratification mensuelle à la stagiaire susvisée à 13.75 % du plafond horaire défini en application de l'article L 241-3 du Code de la Sécurité Sociale (soit 346,50 €).

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette décision.

5) Adjoint Administratif - Secrétariat - Avenant au contrat à durée déterminée d'un agent contractuel

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Christian KUHN quitte momentanément la salle.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La commune se trouvant confrontée à un besoin de personnel en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service administratif, Monsieur le Maire propose par conséquent

au Conseil de l'autoriser à établir un avenant au contrat d'engagement à Mme Oriana KUHN, en tant qu'agent contractuel à temps non complet à raison de 28h semaine, pour exercer la fonction d'agent d'accueil, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 1° de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à augmenter la durée du temps de travail de 17h30 à 28h hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2015 pour l'agent à temps non complet recruté au 1^{er} janvier 2015 sur un poste correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **AUTORISE et PREVOIT** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité s'effectuera par référence à l'indice brut 340, majoré 321.
- **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer les avenants au contrat d'engagement ;
- **PREVOIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

6) Suppression du poste de Rédacteur

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire du 26 mars 2015 (N° S 2015-11),

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 24 mars 2015,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de Rédacteur territorial, échelon 6, à temps complet, en raison de la mutation de Madame Katia GONCALO,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Suppression d'un emploi de Rédacteur territorial, échelon 6, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, la suppression d'un emploi de Rédacteur territorial, échelon 6, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.

7) Cadeaux aux personnes méritantes

7.1 Modalités pour des évènements occasionnels

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion d'évènements divers (anniversaires, noces d'or, récompenses à des personnes méritantes, médailles, ...), ainsi qu'à l'occasion de fêtes et cérémonies, la commune offre des cadeaux. Au regard de la réglementation relative à ces achats, il convient de préciser les modalités de cette prise en charge par une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe le montant de prise en charge pour les cadeaux remis à l'occasion des fêtes et cérémonies et autres événements divers, à 300 € maximum par cadeau.
- La dépense correspondante sera imputée au chapitre 62, article 6232 ;
- Etend cette décision à toute la durée du mandat municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses selon les modalités énoncées.

7.2 Adjoint technique méritant

Monsieur Pascal WALTISPERGER informe les membres du Conseil que Madame Michèle BALTZINGER travaille pour la commune depuis le 1^{er} mai 1995, d'abord sous contrat-emploi-solidarité. Elle a bénéficié de la procédure des contrats emploi consolidé de mai 1997 à avril 2002.

Puis, Mme BALTZINGER a été officiellement embauchée le 1^{er} mai 2002 à temps non complet en qualité d'agent d'entretien et affectée au Service Technique.

A l'occasion des 20 ans d'ancienneté de Mme BALTZINGER, depuis le 1^{er} mai 2015, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour lui offrir un bon d'achat, afin de la féliciter et la récompenser pour le travail effectué pour la commune durant toutes ces années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'octroi d'un bon d'achat d'un montant de 300 € à Mme Michèle BALTZINGER.

8) Convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

VU l'article L. 422-1 du Code de l'urbanisme aux termes duquel le Maire est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

VU les articles R. 423-14 et R. 423-15 du Code de l'urbanisme permettant au Maire de charger un syndicat mixte d'instruire sous son autorité les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

VU les statuts du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et plus particulièrement son article 2.

VU l'offre du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme.

CONSIDERANT que l'instruction des autorisations du droit des sols de la Commune de Rustenhart est assurée par la DDT.

CONSIDERANT que la loi ALUR entraîne un désengagement de l'Etat dans son soutien technique aux collectivités territoriales en matière d'urbanisme.

CONSIDERANT que la loi ALUR incite les collectivités territoriales à mutualiser la mission d'instruction des autorisations du droit des sols à l'échelon intercommunal.

CONSIDERANT que, par une délibération du 10 décembre 2014, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a décidé de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme.

CONSIDERANT que la Commune de Rustenhart souhaite confier l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme au Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

CONSIDERANT que la Commune de Rustenhart et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ont élaboré un projet de convention prévoyant le transfert de cette mission au syndicat à compter du 1^{er} juillet 2015.

CONSIDERANT que la Commune de Rustenhart ne transfère que la mission d'instruction au syndicat, le Maire étant seul compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme qui relèvent de la commune.

Monsieur Jérôme HEGY, délégué du SCOT, précise au Conseil Municipal que le coût de la prestation est fixée forfaitairement à 3,50 € / habitant. En outre, le droit d'entrée s'élève à 400 €, notre commune étant dans la tranche du nombre d'habitants compris entre 501 et 1000 habitants.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal de Rustenhart

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- **D'APPROUVER** la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9) Informations

9.1 Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la demande d'acquisition des biens immobiliers :

LIEU	DATE DE DEPOT
4, rue Marin la Meslée, Section 26, Parcelle 157/15 – Superficie : 753 m ²	23.05.2014
3, rue des Muguets, Section 3, Parcelle 140/11 – Superficie : 33m ²	02.06.2014
5, rue de Hirtzfelden, Section 3, Parcelle 248/143 – Superficie : 00ha 11a 06ca	08.07.2014
4, rue de la Chapelle, Superficie : 1348 m ²	18.08.2014
5, rue des Bleuets, Section 5, Parcelles 24 + 117/24 – Superficie : 1217 m ²	01.08.2014
32, rue des Primevères, Section 2, Parcelle 290/259 – Superficie : 325 m ²	10.09.2014
Rheinfelderhofweg, Section 26, Parcelles 63/18 + 64/18 – Superficie : 3981 m ²	15.09.2014
28, rue de Hirtzfelden, Section 26, Parcelles 234/39 + 235/39 – Superficie : 13,53 ares	09.10.2014
11, rue Principale, Section 4, Parcelle 6 – Superficie : 00ha 07a 35ca	24.12.2014
13, rue des Coquelicots, Section 2, Parcelles 244+245 – Superficie : 661 m ²	10.04.2015

9.2 Déclarations préalables

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
M. MOSSMANN Reinhard 7, rue du 6 février	DP 068 290 14 B0008 7, rue du 6 février : Abri structure en bois pour 2 voitures – 37,67 m ² section 26, parcelle 154	15.07.2014
M. Franck SCHNEIDER 2, rue des Lilas	DP 068 290 14 B0009 2, rue des Lilas : Terrasse côté Sud sur piliers en bétons – 40,80 m ² section 2, parcelle 294/90	17.07.2014
Mme Anne-Kathrin SCHOCH 12, rue Principale	DP 068 290 14 B0010 12, rue Principale : Installation Carport section 4, parcelle 52	29.07.2014
Marc JUNG – Géomètre 101, rue Théodore Deck 68500 GUEBWILLER	DP 068 290 14 B0011 34, rue Principale : Division en vue de construire	25.08.2014

	section 3, parcelle 39 – 418 m ²	
M. Yann PICHON 6, Impasse de l'Europe	DP 068 290 14 B0012 6, Impasse de l'Europe : Aménagement de combles : 36,7 m ² (surface existante de 79,54 m ²) section 26, parcelle 189	04.09.2014
M. MOSSMANN Reinhard 7, rue du 6 février	DP 068 290 14 B0013 7, rue du 6 février : Abri structure en bois pour 2 voitures – 39,60 m ² section 26, parcelle 154	19.09.2014
M. Claude RIEDINGER 9, rue Marin la Meslée	DP 068 290 14 B0014 9, rue Marin la Meslée : Hall d'entrée / Ossature bois – 6,60 m ² section 26, parcelle 162	19.09.2014
M. Franck SCHNEIDER 2, rue des Lilas	DP 068 290 14 B0015 25, rue des Primevères : Clôture du rue et limites séparatives (muret + grillage) section 2, parcelle 294	19.09.2014
SARL City Invest 12, rue de la Couronne 68300 Saint Louis	DP 068 290 14 B0016 Rheinfelderhof : Division foncière en vue de construire section 36, parcelle 63 – 3920 m ²	07.11.2014
M. Nicolas WOLNY 9A rue Feldkirch 68920 WINTZENHEIM	DP 068 290 14 B0017 4, impasse des Eglantines : clôture en panneau (grillage rigide) – hauteur 1,50 m section 2, parcelle 266	24.11.2014
Cabinet FREY – Géomètre Expert 2, rue de la Commanderie 67120 MOLSHEIM	DP 068 290 15 B0001 11, rue Principale – Famille RIEGERT : Division en vue de construire section 4 – parcelle 6	12.01.2015
M. Christian TUGLER 8, rue des Violettes	DP 068 290 15 B0002 8, rue des Violettes : Clôture, portail et portillon section 5, parcelle 105	15.01.2015
Marc JUNG 101, rue Théodore Deck 68500 GUEBWILLER	DP 068 290 15 B0003 12, rue de Hirtzfelden : Division en vue de construire – terrain 4726 m ² section 26, parcelle 219	13.04.2015

9.3 Permis de construire

PETITIONNAIRE	OBJET	DATE DE DEPOT
M. GAJOWSKI Stéphane 26, rue des Tourterelles 68190 ENSISHEIM	PC 068 290 014 B 0004 rue du 6 février – Rustenhart construction maison habitation (163.73 m ²) section 26, parcelles 106/107	24.10.2014
M. Thomas GUIDEMANN et Mme Charlène KUHN 2, rue des Tourterelles 68190 ENSISHEIM	PC 068 290 014 B 0005 rue des Coquelicots – Rustenhart construction maison habitation (125.45 m ²) section 2, parcelles 238/239	04.11.2014

9.4 Chasse communale – Lots n° 1 et n° 2 – Agrément de permissionnaire

Une réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse est prochainement prévue, afin de déterminer les permissionnaires pour chaque lot, avant validation du Conseil Municipal.

9.5 Demande de Subvention pour l'Etude de Sécurité en Traversée d'Agglomération (ETSA)

Après appel d'offres et au choix de l'entreprise qui sera retenue, un courrier sera adressé à M. STRAUMANN, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, pour l'obtention d'une subvention concernant l'étude de sécurité en traversée d'agglomération, inscrite au Budget Primitif 2015 et prévue d'être lancée au second semestre. Ces travaux d'aménagement sont principalement envisagés aux accès nord et sud du village, à savoir les rues de Dessenheim et de Hirtzfelden.

9.6 Projet de construction d'un maison d'habitation

M. Jérôme HEGY informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande préalable à un permis de construire a été émise par le géomètre M. Marc JUNG, pour Mme LEIBEL. Ce projet consiste à une division foncière de 4726 m² située en section 26, parcelle 219/49, en zone AUI, sur un terrain situé rue de Hirtzfelden / rue de Fessenheim.

La Commission Urbanisme a émis un avis défavorable, car la voie qui dessert l'aménagement projeté ne comporte pas d'équipements de viabilité à ce jour et la commune n'envisage pas la réalisation de tels travaux à court ou moyen terme. Jérôme HEGY précise qu'une rencontre avec Mme Leibel est prévue le 29 mai.

9.7 Avancement du chantier du groupe scolaire

M. Jérôme HEGY présente le plan mis à jour représentant le groupe scolaire et informe les membres que les travaux s'achèvent progressivement, notamment les espaces verts, le parking à vélos, le stationnement des véhicules et l'éclairage. Concernant l'aire de jeux, le choix reste à faire entre quatre offres. Par ailleurs, un groupe de travail est chargé d'organiser le déménagement des écoles, de proposer l'aménagement des espaces verts, de prévoir la réhabilitation de l'école primaire et de la bibliothèque et de planifier l'inauguration du groupe scolaire.

9.8 Déchèterie Inter-Communale

M. Jérôme HEGY projette le plan d'ensemble de la future déchèterie inter-communale qui sera implantée à Blodelsheim et évoque l'état d'avancement du projet. Le stationnement des véhicules a été bien étudié, ainsi que l'implantation des PAV et d'une ressourcerie destinée au dépôt de matériel encore utilisable. Les travaux débuteront fin 2015.

9.9 Travaux de stabilisation de chaussée rue de Dessenheim

M. Jérôme HEGY informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de stabilisation d'accotement, rue de Dessenheim ont eu lieu dans le courant de la semaine 21 et ont été effectués par l'entreprise Starter TP.

9.10 Village de Marques

En complément des articles parus dans la presse, M. Jérôme HEGY précise que le projet « Village de Marques » a été abordé lors de la dernière réunion du Comité Directeur du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

9.11 Elections Régionales

M. le Maire informe les membres du conseil que les prochaines élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

9.12 Arrêt Maladie ATSEM

M. le Maire informe l'assemblée que l'arrêt maladie de notre ATSEM est prolongé jusque fin mai et la mise à disposition de sa remplaçante sera prolongée de la même manière.

9.13 ComCom Essor du Rhin – Hôtel d'Entreprises à Blodelsheim

M. le Maire précise que les travaux de l'Hôtel d'Entreprises sont bien avancés et qu'à l'occasion d'une visite des installations, il a pu constater que des entreprises sont déjà présentes dans les locaux.

9.14 Visite de l'inspection académique

M. le Maire annonce aux membres du conseil que Mme SCHLUND, Inspectrice de l'Académie, est venue, le 26 mai, pour aborder le sujet « bilinguisme ». La création de classes bilingues « français / allemand » est soutenue par le Conseil Départemental.

9.15 Fond de Péréquation

M. le Maire annonce que les chiffres du (FPIC) Fonds de Péréquations sont connus depuis peu. Ainsi, nous devons rendre à l'état 29 971 € du budget de notre commune. La ComCom Essor du Rhin devra rendre également 330 332 €. L'ensemble des communes et de la ComCom représente ainsi un prélèvement de 904 967 €.

9.16 PÉRISCOLAIRE

M. le Maire est heureux d'annoncer que la ComCom Essor du Rhin, lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, a pris la décision de prendre la compétence « PÉRISCOLAIRE », tout en conservant les spécificités de chaque commune et association impliquées. Cette évolution a été plus rapide que prévu. Une somme sera allouée pour chaque enfant pour les frais de fonctionnement. Le périscolaire de Rustenhart débutera à la rentrée scolaire de septembre 2015.

9.17 Regroupement de Communautés de Communes

M. le Maire évoque le projet de regroupement de communautés de communes et précise que les rencontres, ainsi que les réunions de travail s'enchainent.

9.18 Acte de Vente de la propriété Zurbach

M. le Maire informe les membres que la signature chez le notaire pour la vente de la propriété Zurbach aura lieu vendredi 29 mai.

9.19 Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde – DICRIM

Un projet de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), précisant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour des risques importants susceptibles d'affecter la commune sera bientôt mis en place. M. le Maire précise que Martine Haumesser et lui-même ont une réunion d'information et une formation à ce sujet le 28/05/2015 à 14 h en Préfecture de Colmar.

9.20 Décès

M. le Maire a le regret d'annoncer le décès de Madame Marie-Claire KOENIG, née STUDER et native de notre village.

9.21 Commissions Communales et Conseil Municipal

M. le Maire précise les prochaines dates de réunions :

- Commissions Réunies : le 9 juin 2015 à 20 h
- CCAS : le 10 juin 2015 à 20 h
- Conseil Municipal : le 23 juin 2015 à 20 h

9.22 Maison de retraite de Bantzenheim

M. le Maire informe les membres du conseil que des travaux concernant l'étanchéité, le chauffage et l'accessibilité ont été effectués à la maison de retraite de Bantzenheim.

9.23 Gerplan

Dans le cadre du Gerplan, M. le Maire a eu l'occasion de découvrir un projet de sentier pédagogique à Hirtzfelden.

9.24 Cérémonie du 8 mai

M. le Maire fait état du peu de monde lors du dépôt de gerbe à l'occasion de la cérémonie du 8 mai et émet l'idée de la faire évoluer dans le futur.

9.25 Nuisances sonores

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il doit prochainement rencontrer le Président de l'Association « SOS Nuisances », afin d'évoquer les nuisances occasionnées par l'Anneau du Rhin, notamment le bruit continu des véhicules et les odeurs.

9.28 Candidats retenus pour les travaux saisonniers

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu 10 courriers de candidatures et que 7 agents saisonniers seront recrutés, comme prévu au tableau des effectifs 2015. L'arrêt des candidatures est fixée au 30 mai. Une réunion « Commissions Réunies » abordera ce sujet pour déterminer les candidats qui seront retenus.

9.29 Débroussailleur - Souffleur

M. Pascal WALTISPERGER informe les membres de l'assemblée de l'acquisition d'un débroussailleur-souffleur, afin de faciliter le travail d'entretien des espaces verts par les agents communaux. Par ailleurs, il évoque l'état d'avancement du fleurissement.

M. WALTISPERGER annonce que suite à une mauvaise coordination de la ComCom Essor du Rhin et l'entreprise INDENOV, la déchèterie était fermée le 26 mai, M. Alexis GRASS étant absent. Des excuses de la ComCom seront insérées dans le prochain Près de Chez Vous.

9.30 Association de Parents d'Elèves

Mme Roxane BERNARD informe l'assemblée que des parents d'élèves souhaitent constituer une association et élire un représentant.

9.31 Jeux Inter-Villages le 26 juillet 2015

Les jeux inter-villages auront lieu le dimanche 26 juillet à Rustenhart. Ils sont organisés par l'ECS (association Essor de la Culture et du Sport - ecs68.free.fr). Toutes les inscriptions (adultes et enfants à partir de 6 ans) seront les bienvenues. M. Frédéric DA COSTA, de l'ECS, est chargé de l'organisation de ces jeux et fait appel à trois élus pour répondre aux questions des participants. De plus, cette année, la structure gonflable restera accessible à tous les enfants en dehors des plages horaires réservées aux jeux.

9.32 Fête des Voisins

Mme Roxane BERNARD rappelle que cette année, la fête des voisins aura lieu le 29 mai 2015.

9.33 Acquisition d'un terrain communal par un administré

M. Jérôme HEGY fait part à l'assemblée, d'une demande d'un administré, résidant rue des Bleuets, pour l'extension de sa propriété et l'aménagement de sa sortie de garage, par l'acquisition d'une parcelle communale située en section 50-016, en face de la salle polyvalente.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la Commission Urbanisme.

9.34 Réunion de l'Assemblée Générale de la « Petite Outarde » - Association de Chasse

M. Frank PETERSCHMITT, Conseiller, représentant la commune, a assisté à cette Assemblée du 14 mai 2015 et présente les principaux points abordés.

- Suite aux élections du Bureau, Mme Carole Bronsard a été élue au titre de Présidente et le nouveau siège du GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) a été fixé au 8, rue du château à Namsheim. M. Pierre Alain Goldschmitt a été nommé au poste de secrétaire et M. Francis Gross comme trésorier.
- Les cotisations 2015/2016 ont été augmentées, le portant à 0,50 € par hectare pour les communes et à 0,70 € pour les détenteurs du droit de chasse.
- Des opérations de destructions sont organisées par les lieutenants de louveterie sur Colmar et Ensisheim au regard de la prolifération de corvidés.
- Une anticipation doit être adoptée face aux dégâts éventuels des sangliers. Une intervention du louvetier est envisagée en cas de nécessité.
- Une nouvelle opération de repeuplement de perdreaux est organisée sur la base d'une compagnie de 15 oiseaux par tranche de 100 hectares pleins. Il sera demandé 1,00 € par perdreau mis à disposition par le GIC à chaque détenteur du droit de chasse.
- Une présence plus ou moins régulière de daims est signalée, plutôt au nord du GIC. Les membres de l'association doivent réfléchir sur la volonté de voir ce gibier s'installer.

M. Frank PETERSCHMITT précise aux membres du Conseil Municipal que Rustenhart est reconnue avoir une bonne gestion dans ce domaine.

9.35 Transport à la Demande – ComCom Bus

Mme Roxane BERNARD annonce aux membres de l'assemblée que le tarif du ComCom Bus passera bientôt de 2 € à 3 € et sera principalement réservé aux administrés devant se déplacer pour effectuer des achats personnels ou se rendre dans diverses communes pour des rendez-vous liés à la santé. Pour information, la ComCom subventionne chaque trajet à hauteur de 12 €.

10) Divers et Tour de Table

- Mme Béatrice HASSENFRAZ souligne que certaines corrections du dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars n'ont pas été prises en compte. Mme HASSENFRAZ avait évoqué, en point divers, dans la partie « renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents de la centrale nucléaire de Fessenheim » qu'il y aurait des rejets chimiques sans autorisation.

Mme HASSENFRAZ avise l'assemblée de l'arrêt récent d'un réacteur de la centrale nucléaire et déclare que Rustenhart est la seule commune appartenant à la Communauté de Communes Essor du Rhin à ne pas disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde, ni d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

- M. Frank PETERSCHMITT rappelle que la matérialisation de l'arrêt de bus du Rheinfelderhof reste à faire. M. le Maire en prend note et précise qu'il adressera un courrier de relance au Conseil Départemental.
M. PETERSCHMITT évoque le problème de la limitation de vitesse et le manque de panneaux de signalisation dans le hameau du Rheinfelderhof. Il serait bien d'envisager un panneau limitant la vitesse des véhicules à 30 km / h.

De plus, lors d'une prochaine réunion de la Commission Travaux, il faudrait aborder le sujet et prévoir également un panneau de signalisation précisant « chemin rural interdit, sauf riverains » et sauf les camions de 3,5 tonnes qui vont dans les champs.

- M. Gervais BELLICAM précise que la détérioration des routes est due essentiellement à l'irrigation des champs.
Par ailleurs, avant le remembrement, M. BELLICAM précise que tous les chemins ruraux avaient des panneaux de signalisation.
M. BELLICAM souligne le mauvais état des bas-côtés des routes environnantes, le fauchage n'étant fait qu'à moitié.
- M. André AMBIEHL fait part de son mécontentement par rapport au délai de réception trop court concernant la dernière réunion de la Commission Urbanisme.
M. Jérôme HEGY précise qu'il a dû adresser ces convocations vu l'urgence de certains dossiers.
M. André AMBIEHL souligne également la gêne occasionnée par un camion transportant des gravillons en empruntant un sens interdit et endommageant la chaussée de la rue des Ecoles.
- Mme Doris SCHNEIDER annonce qu'elle souhaite organiser une réunion du CCAS.
- Plusieurs membres du Conseil évoquent le problème de nuisance dû à des tirs de canon dans les champs.
M. le Maire informe l'assemblée qu'il avait été prévenu et qu'il s'est rendu sur place et est intervenu pour faire stopper ce bruit gênant et audible par une grande partie de la population avoisinante.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 05.

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 27 Mai 2015**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24.03.2015
2. Budget Primitif 2015 :
 - 2.1 Décisions modificatives
 - 2.2 Tableau de Subventions aux Associations
3. Chasse Communale – Indemnité accordée au Receveur Municipal et à la Secrétaire de Mairie
4. Attribution de gratifications dans le cadre de stages administratifs
5. Adjoint Administratif-Secrétariat - Avenant au contrat à durée déterminée d'un agent contractuel
6. Suppression du poste de Rédacteur
7. Cadeaux aux personnes méritantes
8. Convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et des certificats d'urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
9. Informations
10. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEGY Mario	Maire		
HEGY Jérôme	Premier adjoint		
BERNARD Roxane	Deuxième adjoint		
WALTISPERGER Pascal	Troisième adjoint		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller		
BELLICAM Gervais	Conseiller		
BINTZ Jean-François	Conseiller		
GIUDICI Frédéric	Conseiller	Procuration à Mme Roxane BERNARD	
HASSENFRATZ Béatrice	Conseiller		
HAZEMANN Sandra	Conseiller		
KUHN Christian	Conseiller		
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
SCHNEIDER Doris	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller		